

# Conditions Particulières



La présente brochure fait partie intégrante du contrat de séjour (dossier d'inscription) qui ne sera validé qu'à l'émission de l'accusé de réception de votre inscription. Les conditions particulières s'appliquent à tous les séjours de la brochure à l'exception des séjours de la gamme SEJ (décrits en pages 41 à 46, 72, 114, 136 et 137) et des séjours CLC dits « Individuels » (et parfois à dates libres) (décrits en pages 99 à 101, 128, 139, 141 à 150) qui ont leurs propres conditions particulières décrites dans leurs brochures respectives SEJ et « CLC- Etudiants-Adultes ». Ces brochures sont disponibles sur simple demande.

## 1 - PRIX

Les prix incluent les taxes aéroportuaires et les surcharges carburant applicables au 10 Novembre 2011 pour les séjours Été et Toussaint 2012 et au 1<sup>er</sup> juin 2011 pour les séjours Hiver-Printemps 2012. Toute nouvelle taxe ou surcharge liée au prix du carburant applicable après ces dates et jusqu'à l'émission des billets sera refacturée, sur présentation du justificatif par CLC, et sans que ce soit un motif d'annulation de la part du client.

A l'exception de ces répercussions éventuelles, les prix indiqués ne seront pas modifiés et sont applicables pour toute la période de validité de la brochure soit jusqu'au 30 novembre 2012.

Les frais de passeport ou de visas éventuels (ou de procédures liées à l'entrée dans un pays), ainsi que les frais liés aux repas pendant les voyages ne sont pas compris, sauf information contraire mentionnée en brochure et sur la base des montants connus à la date d'impression de la brochure. Toute augmentation du montant du visa ou toute nouvelle taxe liée à l'entrée dans un pays sera refacturée au client.

## 2 - CHANGEMENTS

Tout changement de programme du fait du client entraînera un supplément de 80 € pour frais administratifs. Il doit être formulé par écrit. Aucun changement ne pourra être accepté à moins de 30 jours du départ.

## 3 - ANNULATIONS

**A) Dans le cas où un participant annulerait son séjour, nous retiendrions :**

- plus d'un mois avant le départ : le montant de l'acompte, soit 200€,
- moins d'un mois et plus de 8 jours avant le départ : 50 % des frais de participation,
- moins de 8 jours avant le départ : la totalité des frais de participation.

Et ce dans tous les cas, y compris maladie, tous les frais étant déjà engagés : transport, hébergement, frais administratifs. Dans le cas où vous avez souscrit l'assurance annulation et si la raison de l'annulation figure dans notre contrat, le remboursement sera effectué après étude du dossier que vous aurez préalablement transmis à l'assureur. Tout séjour commencé est dû en entier.

Aucun remboursement ne sera effectué dans le cas où un séjour serait écourté du fait du participant (cas notamment des rapatriements sanitaires ou disciplinaires) ou de la décision de ses parents.

Les frais de dossier et cotisations d'assurances facultatives ne sont jamais remboursés (sauf suite à la modification des conditions de séjours par CLC).

Toute annulation doit être signifiée à nos bureaux par lettre PAR. Ce sera la date de réception du courrier au siège à Rodez qui fera foi pour déterminer le montant des frais d'annulation.

Nous considérons également qu'un participant annule son inscription dans le cas où le solde du séjour n'aurait pas été réglé 4 semaines avant le départ (voir également p.18) ou si le dossier d'inscription était incomplet ou non fourni intégralement dans les délais demandés (voir en page suivante - Réserves). Voir également les paragraphes santé et allergies alimentaires en page suivante (Réserves).

Dans ce cas, les conditions d'annulation précisées ci-dessus s'appliquent.

## B) Annulation du séjour par CLC pour l'ensemble du groupe :

CLC se réserve le droit d'annuler un séjour jusqu'à 21 jours avant le départ dans le cas où le nombre de participants serait inférieur à 40 ou 12 pour les circuits itinérants Glob'Explorer hors Europe. CLC rembourserait alors l'ensemble des sommes versées par le client.

Les autres conditions d'annulation sont celles prévues aux articles R211-8, R211-9, R211-10 et R211-11 des conditions générales de vente.

## 4 - RESERVES

\* **Modification des dates, durée de séjour ou prestations :** les dates et le nombre de pensions complètes, demi-pensions ou nuits figurant dans les pages précédentes sont celles connues au jour d'impression de la brochure. Elles pourront être modifiées ou décalées en fonction des confirmations de transport, sans pour autant que les autres éléments du séjour s'en trouvent affectés. Si tel est le cas, les participants en seront tenus immédiatement informés. Nous ne saurions pour autant être tenus pour responsables d'inconvénients provenant d'horaires particuliers, de retard ou de changements d'horaires imposés par les compagnies de transport, les gares ou les aéroports, ni des frais supplémentaires que les parents auraient à supporter de ce fait (notamment billets de train non modifiables ou billets non remboursables pour vos préacheminements).

Sauf mention particulière, il convient de considérer que le premier et le dernier jour de voyage seront consacrés au transport international. Ainsi, en raison des horaires imposés par la compagnie aérienne, une arrivée en fin de journée et un départ en début de matinée ne peuvent être considérés comme un écourtement du séjour et en conséquence ne donnent lieu à aucun remboursement.

\* CLC se réserve la possibilité de refuser une inscription si le candidat ne remplit pas les conditions exigées par le programme. Dans le cas où le bulletin d'inscription doit être complété par un dossier complémentaire d'inscription (cas notamment des séjours aux Etats-Unis, Canada, Australie, Mexique), le refus peut intervenir au vu du dossier ou si celui-ci n'est pas complet. Toute fausse déclaration, absence d'information ou information incomplète sur

le bulletin d'inscription ou l'éventuel dossier complémentaire peut entraîner le refus du candidat et l'annulation à ses frais de son séjour ou son renvoi en France si la session est commencée.

\* **Santé :** Pour pouvoir profiter pleinement de son séjour, chaque participant doit être autonome et dans un état de santé compatible avec les déplacements, les activités et les structures d'accueil. Pour le cas où l'état de santé ou les exigences particulières du participant seraient incompatibles avec la participation au séjour linguistique, CLC peut être amené à refuser l'inscription ou à considérer le séjour comme étant annulé du fait du participant. Il en serait de même si un problème n'est détecté qu'une fois sur place : CLC pourrait envisager unilatéralement un rapatriement aux frais des parents.

D'une façon générale, si des informations (en particulier d'ordre médical) ont été cachées ou n'ont pas été mentionnées par le client à l'inscription et qu'elles sont découvertes ultérieurement, avant le séjour, et qu'elles ont pour conséquence l'impossibilité d'accueillir le participant sur le séjour (programme non compatible ou aucune famille acceptant le participant), alors tous les frais engagés par la société (frais de transport en particulier) seraient retenus sur les sommes déjà versées par le client ou seraient refacturées au client.

\* **allergies alimentaires :** toute allergie alimentaire doit nous être signalée à l'inscription ou dès qu'elle est révélée. Sa nature devra nous être clairement décrite sur papier libre dans la langue du pays visité. Ce document va constituer une demande préalable d'acceptation du participant, et dès réception dans nos services nous le transmettrons à notre directeur de centre afin qu'il étudie la possibilité d'accueillir ce dernier. Nous nous réservons le droit de refuser un participant par principe de sécurité. Dans le cas où la participation d'un élève est acceptée, les parents conservent l'entière responsabilité et ne pourront, en cas d'accident, mettre en cause celle des différents prestataires : CLC, les responsables locaux, les familles hôtes ou les services de restauration pour les séjours en résidence.

## \* Réseaux sociaux - internet - téléchargements

Chaque participant est totalement responsable de tous les textes, faits, opinions, jugements de valeurs, graphismes, photos etc. qu'il place sur toute forme de réseau social tel que Facebook, Twitter, MySpace, U-Tube (liste non exhaustive). Ces réseaux étant souvent partagés, l'information divulguée peut devenir accessible à des tiers et CLC ne saurait en aucun cas être responsable des conséquences consécutives à leur découverte : cela peut aller au refus par la famille d'accueil et par le directeur de centre d'accueillir le jeune concerné, entraînant l'annulation de fait du séjour au frais des parents. En fonction de la date de la découverte de l'événement, il convient de se reporter aux conditions décrites dans le paragraphe 3 des conditions particulières pour connaître le montant des frais d'annulation.

Si l'événement survient pendant le séjour en ayant utilisé l'ordinateur ou l'accès internet de la famille d'accueil ou de la résidence ou tout autre moyen, le participant sera tenu pour responsable de toutes les conséquences morales et juridiques de ses agissements.

# Conditions Particulières



L'ensemble de ces mesures est pérenne du fait même de la mémoire d'internet donc des messages ou photos mise en ligne par le passé peuvent avoir des conséquences à venir s'ils n'ont pas été détruits. Il en va de même pour toute forme de téléchargement illégal.

**\* Communication des coordonnées de la famille d'accueil :** Les participants recevront le nom et l'adresse de la famille entre 3 et 10 jours avant le départ, exceptionnellement le jour du départ en cas d'inscription tardive (moins de 6 semaines avant le départ) ou circonstances imprévues (notamment désistement de famille).

**\* Placement en tant que seul francophone :** si vous avez choisi un placement simple et si, exceptionnellement, CLC ne pouvait respecter votre choix de placer votre enfant comme seul francophone dans sa famille d'accueil, nous vous proposerions alors un placement double. Dans ce cas, nous nous engageons à vous verser une indemnité représentant le double de l'écart de prix entre les deux types de placement (voir détails page 13). Si toutefois vous préférez annuler le séjour de votre enfant, nous vous rembourserions l'intégralité des sommes versées.

**Cas particulier :** On ne peut totalement exclure que les correspondants locaux soient amenés à placer deux voire trois enfants ensemble à la dernière minute, y compris à l'arrivée, pour faire face à une situation d'urgence. N'ayant plus la possibilité d'annuler l'inscription de votre enfant, l'indemnité mentionnée ci-dessus vous sera alors versée. Notre correspondant local s'engage à faire tout son possible pour remédier à cette situation mais on ne peut pas non plus totalement exclure que la situation perdure jusqu'à la fin du séjour.

Si l'un des services inclus dans le séjour et prévu au contrat n'est pas assuré à l'arrivée du participant, par exemple impossibilité de réaliser une activité prévue en brochure, CLC, éventuellement par l'intermédiaire de son correspondant local ou de ses accompagnateurs, prendra les dispositions nécessaires pour proposer une solution de remplacement.

**Pour tous les programmes et en particulier les séjours Glob'Explorer (pages 151 à 163) :** les programmes fournis dans cette brochure sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles de connaître quelques modifications ou modulations sur place en fonction de facteurs météorologiques, heures d'ouvertures des sites ou musées, etc... qui peuvent éventuellement contrarier le bon déroulement du séjour, ou tout simplement après décision commune prise au sein du groupe, dans le but, bien entendu, de rendre le séjour aussi plaisant que possible à tous.

## 5 - RESPONSABILITE

Notre responsabilité ne saurait être engagée en cas d'intempéries ou tout événement de force majeure.

## 6 - RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

Nous avons souscrit auprès de GAN EUROCOURTAGE (GAN Eurocourtage, 8-10 rue d'Astorg - 75008 PARIS) un contrat d'assurance responsabilité civile professionnelle (n° police : 086 174 815). Cette assurance garantit les conséquences de la responsabilité civile professionnelle pouvant incomber à l'assuré en raison de dommages corporels, matériels et immatériels causés à ses clients ou à des tiers par suite de fautes, erreurs ou négligences commises à l'occasion de son activité de voyageur et ce, à concurrence d'un montant de 4 573 470 € par sinistre et par année d'assurance.

## 7 - CONDITIONS PARTICULIERES DES ASSURANCES

Tous nos prix comprennent une assurance Responsabilité Civile qui interviendrait en complément ou à défaut d'assurance du participant. Les garanties assistance-rapatriement et annulation sont laissées facultatives et les cotisations sont indiquées frais de gestion inclus dont cotisations CHARTIS - Annulation, Interruption et Bagage : 1,283% TTC du prix du voyage TTC. Assistance Rapatriement 0,1855% TTC du chiffre d'affaires annuel hors taxes (résidents union européenne), 0,37% TTC du chiffre d'affaires annuel hors taxes (résidents hors union européenne).

Exclusions communes à toutes les polices d'assurances voyages individuels temporaires et annuelles :

1. Est toujours exclu du bénéfice des garanties contractuelles tout voyage à destination de, ou effectué dans, ou traversant les pays suivants : Afghanistan, Cuba, Libéria, ou Soudan.
2. Est toujours exclu du bénéfice des garanties contractuelles tout assuré ou bénéficiaire figurant sur toute base de données officielle, gouvernementale ou policière de personnes avérées ou présumées terroristes, membre d'organisation terroriste, trafiquants de stupéfiants, ou impliqués en tant que fournisseur dans le commerce illégal d'armes nucléaires, chimique ou biologiques.

## 8 - RECLAMATION

Toute réclamation doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 3 mois après le retour du voyage. Passé ce délai aucune demande ne pourra être prise en compte. CLC enverra un accusé de réception dans un délai de 5 jours puis une réponse circonstanciée après enquête.

D'autre part, nous ne saurions être tenus responsables dans le cas de vols, oublis ou pertes d'objets détenus par le participant pendant le voyage et au cours du séjour. Les participants sont responsables de leurs effets personnels placés en cabine (car, train ou avion). La perte de bagages enregistrés pour les voyages en avion est de la responsabilité de la compagnie et en aucun cas de CLC. Toutefois CLC s'efforcera de porter assistance sans pouvoir garantir l'efficacité de la démarche.

## 9 - DISCIPLINE

Dans le cas où l'accompagnateur responsable du groupe ou le responsable local estimerait qu'il ne peut plus continuer à assumer la responsabilité d'un enfant dont le comportement ou les actes gênent la famille, le centre d'accueil, les autres participants ou auraient des conséquences sur le déroulement du séjour, les parents ou le participant s'il est majeur, s'engagent à prendre toutes les dispositions utiles pour assurer son retour du lieu de séjour, en cours de session, sans délai et à leurs frais (voir page 22).

## 10 - PHOTOS

Les photos de la présente brochure sont destinées à illustrer et agrémenter notre documentation. Elles ne reflètent pas forcément avec exactitude les lieux où se déroulent nos sessions et n'ont pas de valeur contractuelle.

Pendant le séjour, les participants pourront être photographiés. Eux-mêmes et leurs parents acceptent que ces photos soient utilisées pour illustrer exclusivement les brochures futures et les supports de communication électroniques officiels comme les sites WEB, des différentes sociétés du groupe.

Il convient de constater que de plus en plus de participants, voire d'accompagnateurs participent à des blogs ou des réseaux sociaux qui échappent totalement au contrôle de CLC. C'est pourquoi CLC ne saurait être tenu pour responsable de la divulgation de photos ou vidéo de participants sur ces supports non contractuels même si les parents nous ont informés de leur refus de voir l'image de leur enfant reproduite.

## 11 - INSCRIPTIONS

Attention, les inscriptions seront closes sans préavis, dès que le nombre de participants sera atteint. Chaque année, nous devons refuser des jeunes à nos programmes. Alors, si vous êtes intéressés, ne tardez pas... Renvoyez dès aujourd'hui votre dossier d'inscription ou inscrivez-vous directement sur notre site [www.clc.fr](http://www.clc.fr)

**L'inscription à un séjour linguistique implique l'acceptation des modalités décrites dans les pages d'information 6 à 24, ainsi que toutes les clauses des conditions générales et particulières.**

Nb : conformément à l'article L121-20-4 du Code de la Consommation, la vente de nos séjours n'entre pas dans les champs d'application du droit de rétractation.

